



Paris, le 14 avril 2020

Les organisations syndicales signataires de ce courrier demandent à Monsieur le Ministre des Solidarités et de la Santé et à Monsieur le Directeur de la DGS de bien vouloir modifier la liste de professionnels de santé habilités à exercer.

En effet, depuis le 14 mars 2020, la DGS a publié une recommandation stipulant « *Les patients les plus fragiles, et notamment les plus de 70 ans, devant restreindre drastiquement leurs interactions sociales, il est demandé à certains professionnels - **pédicures-podologues, orthophonistes, orthoptistes, audioprothésistes, masseurs-kinésithérapeutes** - de reporter les soins non-urgents pour ces personnes afin d'éviter les sorties, les salles d'attente.* »

Assumant leur responsabilité de syndicats représentatifs, leurs professions ne figurant pas sur la liste des professionnels en droit d'obtenir des masques de protection, ne disposant pas de moyen de désinfection suffisant et afin de répondre à l'urgence sanitaire nationale, les organisations représentatives des professions ici en question ont demandé à leurs collègues de cesser immédiatement leur exercice pour toutes les catégories de patients, de fermer leurs cabinets et, pour certains seulement, de ne se consacrer qu'aux seules urgences.

Dès lors, depuis 4 semaines, les professionnels de santé libéraux ont stoppé quasi complètement leur activité libérale.

Cet arrêt quasi-total fait non seulement courir un risque non négligeable de fermeture future de nombreux cabinets mais fait surtout courir un risque sanitaire important aux patients en rupture des soins depuis des semaines.

Une reprise de l'activité libérale doit être envisagée et mise en œuvre le plus rapidement possible

Pour ce faire, la première mesure doit passer par l'équipement de tous les professionnels de santé libéraux en moyens de protection et de désinfection ce qui permettra de reprendre au plus vite les soins auprès des patients touchés ou non par le COVID-19 (dont les populations dites fragiles) et éviter, ainsi, une aggravation majeure de la situation sanitaire nationale par augmentation de pertes de chance au sein de la population.

Les syndicats signataires de cet appel demandent donc que la liste citée ci-dessus soit modifiée et que les moyens de protection soient attribués au plus vite à leurs professionnel(le)s.

Fédération Française des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs - 06 03 85 96 28

Fédération Nationale des Podologues – 06 08 54 47 63

Fédération Nationale des Orthophonistes - 06 78 12 51 48

Syndicat national autonome des orthoptistes- 06 70 23 07 47

Union Nationale des Syndicats de Masseurs Kinésithérapeutes Libéraux - 06 22 16 13 24

Syndicat national des audioprothésistes – 06 88 88 07 83